

Numérotation

La croissance rapide du secteur des télécommunications conduit à une pénurie des ressources en numérotation. Pour pallier à cette situation et répondre aux demandes des opérateurs, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) convient, en concertation avec tous les acteurs du secteur de procéder à une évolution du Plan National de Numérotation lorsque nécessaire.

Le plan de numérotation

Un numéro de téléphone est formé d'une série de chiffres ou parfois de lettres, qui identifient un téléphone au sein d'un réseau téléphonique. Pour joindre un correspondant, on doit composer un numéro qui représente l'identifiant unique du destinataire.

Face, d'une part, à la multiplication du nombre et de la nature des réseaux, et à la croissance de la demande en numéros liée à l'augmentation du nombre d'utilisateurs, et d'autre part à la nécessité d'obtenir une cohérence globale et rigoureuse des systèmes de numérotation, les régulateurs de tous les pays ont défini un ensemble de plans de numérotation (internationaux, nationaux et régionaux) qui visent à réguler les syntaxes et le routage des appels.

Le plan national de numérotation

Le plan national de numérotation est une ressource constituée par l'ensemble structuré des numéros permettant d'identifier les points de terminaison fixes ou mobiles des réseaux et services téléphoniques, d'acheminer les appels et d'accéder à des ressources internes aux réseaux.

Le plan national de numérotation téléphonique actuel du Royaume du Maroc est un plan fermé à dix chiffres, au format CC+N(S) N avec :

- L'indicatif du pays (CC - Country Code) = 212
- Le numéro national (significatif) (N(S) N) est constitué de neuf (9) chiffres: ZABPQMCDU.

[Télécharger le plan de numérotation.](#)

[Télécharger la liste des codes MCC-MNC attribués au Maroc \(juin 2017\).](#)

Langue Français

- [Read more about Plan de numérotation](#)

La croissance rapide du secteur des télécommunications conduit à une pénurie des ressources en numérotation. Pour pallier à cette situation et répondre aux demandes des opérateurs, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) convient, en concertation avec tous les acteurs du secteur de procéder à une évolution du Plan National de Numérotation lorsque nécessaire.

Missions: [Numérotation](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/missions/gestion-des-ressources/numerotation>